

Interpellation de M. Cools : Avis du Collège relatif à la rénovation de la chaussée d'Alseberg.

M. Cools rappelle que le 4 décembre 2019, la commission de concertation a remis un avis unanime sur la demande de réaménagement de la chaussée d'Alseberg entre la rue de Stalle et l'avenue des Sept Bonniers. Cet avis unanime reflète aussi la position du Collège.

Vu la saturation du parking à Uccle-Centre et à l'Etoile-Coghen, il est normal que beaucoup de réclamations aient trait à la forte réduction des places de stationnement engendrée par ce projet. Les inquiétudes des habitants et commerçants qui ont émis ces réclamations n'ont pas été rencontrées. L'avis demande, sans doute avec raison, l'augmentation du nombre de parkings pour vélos mais n'aborde pas la nécessité de supprimer moins de places pour le stationnement des voitures.

Vu que l'avis de la commission de concertation ne cite pas le nombre de places supprimées, le Collège peut-il confirmer que ce nombre s'élève à 135 ? Pourquoi le Collège ne s'est-il pas prononcé en faveur d'une réduction plus faible ?

Le projet de la STIB évoqué dans l'étude de faisabilité d'un parking sous la place Jean Vander Elst ou près de la place Emile Danco, à laquelle l'avis de la commission de concertation fait référence, limitait pourtant à 70 le nombre de places supprimées.

La situation a-t-elle évolué depuis lors ? Quelles sont les propositions de parking hors voirie ?

Personne ne remet en cause la nécessité de rénover cette chaussée mais ce projet manque de cohérence et de clarté. Pourquoi établir un bout de piste cyclable plutôt que de concrétiser les Itinéraires cyclables régionaux (ICR) ?

N'eût-il pas été préférable de supprimer toutes les places de parking entre les rues de Stalle et Xavier De Bue et de n'en supprimer aucune entre la rue Xavier De Bue et l'avenue des Sept Bonniers, les pertes étant compensées par l'établissement de parkings hors voirie ? Pourquoi le Collège a-t-il renoncé à l'aménagement d'un parking rue des Fidèles ?

L'avis du Collège nuance-t-il celui de la commission de concertation ?

Le Collège se targue de favoriser la participation citoyenne. Mais cette participation doit être sollicitée pour répondre aux inquiétudes fondamentales de la population. Le Collège en est-il conscient et est-il déterminé à agir pour corriger ce projet de stationnement ?

M. Hayette rejette ce projet hybride et ambigu qui ne convainc ni les riverains ni les commerçants. Il est absurde d'exclure les cyclistes et d'entraver le stationnement tout en autorisant les voitures et les trams à circuler dans une rue non-balisée. La majorité n'a envisagé qu'une solution à court terme.

M. Hayette salue l'initiative de Mme Fremault visant à créer une zone de basse émission sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Il faut en effet bannir toutes les formes de pollution urbaine. Dès lors, pourquoi ne pas réserver la chaussée d'Alseberg aux piétons et aux cyclistes ? Pourquoi refuser de réfléchir à la prolongation du métro vers Uccle depuis la station Albert ?

D'ailleurs, le New Green Deal va donner aux Etats membres, aux régions et aux villes de l'Union européenne les moyens de développer une telle politique.

M. l'Echevin Wyngaard répond que le Collège est très conscient des attentes des diverses parties intéressées et examine avec attention leurs objections. Mais il est impossible de satisfaire à toutes les demandes en raison de leur caractère antagoniste ;

La chaussée d'Alseberg requiert une rénovation de façade à façade. Il ne s'agit pas uniquement d'y remplacer les rails de tram.

Vu que le permis d'urbanisme n'a pas encore été délivré, on ignore encore si la Région va suivre les recommandations de la commune.

Pendant, dans son avis, le Collège considère que la réduction du nombre de places de stationnement est trop importante, eu égard à l'étude réalisée par Tractebel. Cette étude insiste sur la saturation du parking dans le quartier, le taux d'occupation dépassant 90 % en journée. En outre, la suppression de la bande de stationnement augmente le risque de voir des véhicules à l'arrêt sur la voie de tram.

Le Collège se réjouit de l'aménagement du parking de Stalle, même si ce n'est pas suffisant. Compte tenu de la distance importante entre ce parking et la chaussée d'Alseberg, il y a lieu, selon le Collège, de proposer une alternative réaliste pour le quartier d'Uccle-Centre dans le cadre d'un stationnement hors voirie, souterrain ou non (par exemple, place Jean Vander Elst ou place Emile Danco).

La position du Collège est donc extrêmement claire.

M. l'Echevin Wyngaard comprend très bien que ce dossier génère des frustrations, étant donné que l'espace public disponible est très limité. La chaussée d'Alseberg est probablement l'artère régionale la plus étroite sur le territoire communal.

Pour ce qui concerne la largeur de la voirie, les services techniques communaux ont procédé à des vérifications qui tiennent compte des prescriptions du règlement régional d'urbanisme (RRU). Le débat autour de la suppression de 70 ou 125 places de parking est lié au fait que l'on retient une largeur de 2 mètres dans la partie commerçante afin de favoriser l'activité économique.

Dans les prochains jours aura lieu la réunion mensuelle du comité de pilotage qui associe des représentants des riverains et associations de commerçants et divers acteurs institutionnels. M. l'Echevin Wyngaard se rendra également au cabinet du Ministre régional de la Mobilité afin de s'assurer que toute une série de demandes soit bien rencontrée.

Certaines demandes ont déjà reçu un accueil favorable, comme par exemple le remplacement de l'asphalte par un revêtement plus esthétique et susceptible d'être verdurisé. Le Collège demandera par ailleurs que les quais d'une hauteur de 30cm qui seraient maintenus comportent une ouverture du côté des commerces.

Pour ce qui concerne le stationnement hors voirie, le Collège poursuit sa réflexion pour trouver des alternatives, notamment du côté de la rue des Fidèles.

La piste cyclable dont M. Cools semble contester l'utilité vise à aménager les rues de Nieuwenhove et du Doyenné en voiries cyclables conviviales, au terme desquelles les usagers pourront emprunter une piste cyclable séparée dans la partie la plus pentue à hauteur de la chaussée d'Alseberg.

M. Cools estime que la phrase relative à la trop grande réduction du parking, mentionnée dans l'avis du Collège, aurait dû figurer aussi dans l'avis de la commission de concertation, puisque les représentants de la commune y sont associés.

De plus, il émet des objections sur la largeur dévolue respectivement aux voies de tram et aux trottoirs, qui selon lui s'avère irréaliste. M. Cools n'est en aucun cas partisan du « tout à la voiture » mais estime qu'il serait erroné de tomber dans l'excès contraire.

M. l'Echevin Wyngaard répond que le service de la Voirie a étudié au centimètre près la problématique de la largeur pour déterminer si, par rapport aux demandes de la STIB, il y a moyen de récupérer de l'espace au profit du stationnement. Et les services communaux ont fini par se ranger à l'avis de la STIB sur ce point.

Les dispositions relatives à la longueur des quais visent à intégrer les nouveaux modèles de trams qui seront en circulation (T3000). Il faut aussi veiller à ce que ces quais soient accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).

M. l'Echevin Wyngaard reconnaît que l'aménagement de sites propres pour les transports en commun, évoqué en commission de concertation pour le tronçon De Bue-Globe, comporte le risque d'entraîner un report de la circulation automobile sur des voiries étroites et résidentielles. Ce point devra être traité lors des discussions ultérieures mais les arbitrages qui en résulteront ne pourront évidemment contenter tout le monde.